



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

## COMITÉ FINANCIER

**Cent soixante-neuvième session**

**Rome, 6-10 novembre 2017**

**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse –  
Budget pour 2018-2019**

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

**M. Keith Sumption**  
**Secrétaire exécutif**  
**Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse**  
**Division de la production et de la santé animales (AGA)**  
**Tel: +3906 5705 5528**

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



mu168

### RÉSUMÉ

- Conformément au Règlement financier de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse, le budget administratif de la Commission est présenté au Comité financier de l'Organisation pour information. Le présent document contient des informations sur le budget administratif de la Commission (MTF/INT/011/MUL) et sur le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL.

### SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des informations présentées dans ce document concernant le budget administratif de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (MTF/INT/011/MUL) et le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL.

### Projet d'avis

#### **Le Comité:**

- **a pris note du budget administratif de la Commission (MTF/INT/011/MUL) et des informations fournies sur le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL.**

## Généralités

1. La Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse est un organe relevant de l'article XIV dont le secrétariat est financé par les contributions annuelles de ses États membres qui sont établies lors des sessions générales. Le budget proposé (MTF/INT/011/MUL) pour 2018-2019 est joint au présent document et a été approuvé, ainsi que le fonds fiduciaire multilatéral MTF/INT/004/MUL, à la quarante-deuxième session de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse qui s'est tenue à Rome, en avril 2017. Le Comité exécutif a recommandé qu'aucun changement ne soit proposé, pour l'exercice biennal actuel, au barème des contributions (MTF/INT/011/MUL) pour 2018-2019 et que la question soit réexaminée par ses soins avant la quarante-troisième session générale. L'état des paiements (MTF/INT/011/MUL) en 2015-2016 a également bénéficié du paiement des arriérés de contribution de certains États membres, qui se sont élevés à environ 75 000 USD en 2015 et 87 125 USD en 2016.
2. Le Comité exécutif a approuvé les dépenses convenues et le nombre de postes à maintenir (P5, P2, P1) pour cette période.
3. Le programme de travail du Comité exécutif a été financé en grande partie grâce à un accord avec l'Union européenne, par l'intermédiaire de la Commission européenne (DG-SANTÉ), qui a apporté un appui ininterrompu en signant des accords de financement en 2005, 2009, 2013 et 2015. L'accord de la phase IV, le plus récent, porte sur un appui de 8 millions d'euros pour une période de quatre ans (2015-2019). Il a été signé en mars 2016 et prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> octobre 2015.
4. Le Comité exécutif dispose également d'un fonds fiduciaire multilatéral (MTF/INT/004/MUL) destiné à gérer les contributions volontaires supplémentaires des États Membres de la FAO, qui sert principalement à financer des activités relevant du Plan stratégique de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse. Ce fonds permet, par exemple, d'intervenir en cas de situations d'urgence causées par la fièvre aphteuse ou de soutenir des programmes de renforcement des capacités. Les participants à la quarante-deuxième session générale de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse ont examiné et approuvé le budget et le plan de travail pour le MTF/INT/004/MUL, dont la date limite à ne pas dépasser a été fixée au 31 décembre 2019. En 2013-2016, le MTF/INT/004/MUL a reçu des fonds (1 060 060 USD) de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de plusieurs autres États membres au titre du renforcement des capacités (programmes de formation). Les intentions exprimées par les États membres montrent que les demandes de ce type devraient augmenter jusqu'à la fin de 2019.

**FONDS FIDUCIAIRE 904200 MTF/INT/011/MUL**

**Budgets pour 2018 et 2019 (en USD) approuvés par la Commission  
à sa quarantième-deuxième session**

<b>Code de dépense budgétaire</b>	<b>Composante</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
5300	Personnel du cadre organique	373 620	392 801
5570	Consultants	268 317	282 115
5900	Voyages de service	10 000	10 000
	<b>Total</b>	<b>651 937</b>	<b>684 916</b>
Recettes provenant des contributions des États Membres		606 997	606 997